

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 23 mai 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,

Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Jean Philippe DELARUE,

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE

Raphael BENOIT

Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022** est approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SORTIE SCOLAIRE DE GUCHEN
(57-2022)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 08 avril 2022 envoyé par l'école de Guchen.

L'école de Guchen a organisé une classe découverte les 16 et 17 mai 2022 à Aspet, au centre du Bois Perché en Haute-Garonne. Ce projet a été validé par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Certains élèves sont allés visiter la ferme pédagogique de Tailleher et ont réalisé des activités au centre sur les animaux de la ferme et à partir des produits de la ferme, d'autres ont travaillé sur les contes, fabriqué des marionnettes et participé à des activités en lien avec la nature.

Le montant de ce séjour s'élève à 112€ par enfant. La participation des familles a été fixée à 35€ par enfant, celle de la coopérative scolaire à 42€ et ils demandent une participation aux Mairies de 35€.

L'école de Guchen a un élève habitant la commune d'Arreau qui est concerné par ce projet, il s'agit de Melle DE SOUSA RIBEIRO Rosy. La participation financière pour ce projet est donc de 35€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accorder cette participation à hauteur de 35€ en lien avec cette sortie scolaire
- Autorise M le Maire à signer toute pièce afférente.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau